

**POLE ANIMATION, JEUNESSE,  
SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE**

Développement des pratiques sportives  
IB

Metz, le 28 octobre 2010

**20**

**R A P P O R T**

**OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS  
SPORTIVES**

Dans le cadre du soutien que la Ville de Metz apporte aux associations sportives, la Commission des Sports réunie le 28 septembre dernier propose de verser aux clubs sportifs des subventions de fonctionnement pour un montant total de 14 475 €. Ainsi, dans la continuité des mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville pour les anciennes sections du SMEC Omnisports, l'Association Sport Metz Ecole Club de Tennis percevra une aide de 8 000 € qui lui permettra de financer le rachat de l'actif de la section SMEC Tennis. Par ailleurs, une subvention de 6 475 € est attribuée à l'ASPTT dans le cadre de la convention d'utilisation des courts de tennis de l'ASPTT par les adhérents de l'APM Tennis.

Dans le cadre des manifestations sportives, la Commission propose également d'attribuer des subventions pour un montant de 3 000 €. Il s'agit d'une part du Kayak Club pour l'organisation du Slalom Régional de la Ville de Metz et d'autre part de l'Association Famille Lorraine de Metz Borny pour la 18<sup>ème</sup> édition de la Marche illuminée qui s'inscrit cette année dans le cadre des marches populaires Lela+ (marches organisées par le réseau de coopération transfrontalière regroupant les Villes du Luxembourg, Esch-sur-Alzette, Arlon, Longwy, Thionville et Metz).

Enfin une subvention d'équipement de 3 900 € est accordée au Kayak Club pour le financement de l'acquisition de deux Dragon Boat. La Ville participera ainsi à hauteur de 20 % à l'achat de ces embarcations d'équipage destinées à favoriser l'accueil de personnes handicapées et la création d'une section handisport.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la motion suivante.

## MOTION

### **OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes pour montant total de 21 375 € :

#### **Subventions de fonctionnement**

|  |         |
|--|---------|
| Sport Metz Ecole Club de Tennis  | 8 000 € |
| (Cette subvention sera versée sur production de l'accord de la juridiction compétente) |         |

|       |         |
|-------|---------|
| ASPTT | 6 475 € |
|-------|---------|

#### **Subventions pour manifestations**

|  |         |
|--|---------|
| Kayak Club   | 1 000 € |
| (Slalom Régional de la Ville de Metz – 5 septembre 2010) |         |
| Famille Lorraine de Metz Borny                           | 2 000 € |
| (Marche Illuminée – 11 décembre 2010)                    |         |

#### **Subvention d'équipement**

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| Kayak Club                        | 3 900 € |
| (Acquisition de deux Dragon Boat) |         |

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et pièces connexes à ces affaires et notamment les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué

Belkhir BELHADDAD